

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2018**  
**A 18h00 MOURIES**

L'an deux mille dix-huit

et le vingt-deux novembre

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre culturel de Mouries, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

**Présents** : Mmes et MM, Danièle AOUN, Patrice BLANC, Maryse BONI, Hervé CHERUBINI, Gérard GARNIER, Jean-Louis VILLERMY, Patricia LAUBRY, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Jean-Denis SANTIN, Benoit VENNIN, Bernard WIBAUX, Régis GATTI, Michel BLANC, Michel BONET, Yves FAVERJON, Anne GAZEAU-SECRET, Christine GARCIN-GOURILLON, Gilles BASSO, Michel CAVIGNAUX, Jacques JODAR.

**Excusés** : Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Aline PELISSIER, Nadia ABIDI, Jacques GUENOT, Stéphan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Henri MILAN, Michel FENARD

En l'absence de Madame ROGGIERO, M. CAVIGNAUX accueille les membres du conseil communautaire au centre culturel de Mouries.

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- Madame Pascale LICARI à Monsieur Jean-Denis SANTIN
- Monsieur Jack SAUTEL à Madame Christine GARCIN
- Madame Marie-Pierre CALLET à Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Michel GALLE à Monsieur Gérard GARNIER
- Madame Sylvette SCIFO ANTON à Madame Anne GAZEAU SECRET
- Madame Denise VIDAL à Monsieur Michel BLANC
- Monsieur René FONTES à Monsieur Bernard WIBAUX
- Madame Françoise JODAR à Madame Patricia LAUBRY
- Madame Alice ROGGIERO à Madame Maryse BONI
- Monsieur Pascal DELON à Monsieur Yves FAVERJON

## ORDRE DU JOUR

### 1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Louis VILLERMY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 23 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 23 Octobre 2018 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

### 3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

- **Décision n°74/2018** : Convention de prestation de services entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et le Syndicat intercommunal pour la gestion du personnel des écoles de musique des Alpilles et de la Camargue (SIGPEMAC)

- **Décision n°75/2018** : Contrat de vérifications périodiques des installations et des équipements techniques avec Bureau Veritas
- **Décision n°76/2018** : Convention de partenariat pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques avec GIREVE
- **Décision n°77/2018** : Convention de partenariat tri-partite avec la ville de Saint-Rémy de Provence et l'association Musicades et Olivades pour la programmation du concert « Passion Les grands compositeurs français » ;
- **Décision n°78/2018** : Assistance à maîtrise d'ouvrage station d'épuration intercommunale Paradou – Maussane les Alpilles Signature du contrat
- **Décision n°79/2018** : MAPA 2018-04 – Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension n°4 de la zone d'activité de la Massane à Saint-Rémy de Provence – avenant n°1
- **Décision n°80/2018** : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le cadrage du projet « La Bergerie ». Mise en place de service dans le lieu de co-working et d'hébergement d'entreprises

#### 4. DELIBERATION N° 184/2018 : PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE FONTVIEILLE

Monsieur le Président propose d' :

- **approuver** les termes du protocole de fin de contrat conclu avec la SAUR concernant la délégation de service public pour l'assainissement collectif et non collectif de la commune de Fontvieille ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR 32 voix** - unanimité des suffrages exprimés.

#### 5. DELIBERATION N° 185/2018 : MODIFICATION DES STATUTS ET DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **approuver** la modification statutaire de la régie intercommunale d'assainissement telle que présentée ci-dessus par Monsieur le Président ;
- **de porter** le nombre de membres du Conseil d'exploitation de la régie assainissement de quatorze à quinze ;
- **de désigner** Monsieur Michel GALLE pour représenter la Commune de Fontvieille au sein du Conseil d'exploitation pour le collège des représentants des Communes,
- **de dire** que le Conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'assainissement se compose comme suit :
  - **Pour le collège des représentants de la Communauté de communes** :  
Mme Gisèle PERROT-RAVEZ, Hervé CHERUBINI, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Jean MANGION, Michel GALLE.
  - **Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'assainissement** :  
MM. Benoît BERTRAND, Gérard BODEL, Georges MAZUY, René MEUCCI, Jean-Bernard RELAVE, Gérard VIGNOUD.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble de pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR 32 voix** - unanimité des suffrages exprimés.

#### 6. DELIBERATION N° 186/2018 : FIXATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE FONTVIEILLE POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

Monsieur le Président propose de :

- **adopter** à compter des 1<sup>er</sup> janvier 2019 et 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs des redevances d'assainissement collectif applicables aux usagers de la commune de Fontvieille comme suit :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

- Part fixe annuelle : 31,00 € HT
- Part variable : 0,723 € HT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020

- Part fixe annuelle : 41,00 € HT
- Part variable : 0,9519 € HT
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

#### 7. DELIBERATION N° 187/2018 : VOTE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS (AC) 2018 - TRANSFERT DES COMPÉTENCES « EAUX PLUVIALES » ET « GEMAPI »

Monsieur le Président propose :

- **de prendre acte** de la présentation du rapport de la CLECT en date du 05 septembre 2018 ;
- **de voter** les montants de l'attribution de compensation 2018 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous pour chaque commune membre de la CCVBA :

Communes	Attribution de compensation 2018
AUREILLE	- 28 773,30 €
LES BAUX DE PROVENCE	- 22 780,08 €
EYGALIERES	171 090,56 €
FONTVIEILLE	112 364,36 €
MAS BLANC DES ALPILLES	8 160,69 €
MAUSSANE LES ALPILLES	85 000,29 €
MOURIES	98 149,51 €
LE PARADOU	- 25 955,04 €
SAINT ETIENNE DU GRES	223 170,16 €
SAINT REMY DE PROVENCE	1 963 012,20 €
<b>ATTRIBUTION COMPENSATION POSITIVE</b>	<b>2 660 947,77 €</b>
<b>ATTRIBUTION COMPENSATION NEGATIVE</b>	<b>- 77 508,42 €</b>

- **de préciser** que les crédits nécessaires à l'exécution de ces dépenses sont inscrits au budget général de la CCVBA 2018 : chapitre 014 - article 739211 - fonction 01 ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires à l'exécution de ces recettes sont inscrits au budget général de la CCVBA 2018 : chapitre 73 - article 73211 - fonction 01.

Par : **POUR** 31 voix - **CONTRE** 1 voix (M. GATTI) - **ABSTENTION** : 0

#### 8. DELIBERATION N° 188/2018 : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BRANCHEMENTS PLUVIAUX POUR LE COMPTE DE TIERS

Monsieur le Président propose de :

- **retenir** la procédure ci-dessous pour le remboursement des frais de branchements d'assainissement pluvial pour le compte de tiers :
  - Règlement de l'entreprise chargée des travaux de branchements par la CCVBA;
  - Remboursement par l'usager du coût de la prestation majoré de 10% à la CCVBA.

- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**9. DELIBERATION N° 189/2018 : CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE DROIT PRIVÉ – CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À TEMPS COMPLET - BUDGET ANNEXE – « RÉGIE –SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA » – TECHNICIEN ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Président propose de :

- **créer** un emploi contractuel à durée indéterminée de droit privé à temps complet, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'année 2018 au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**10. DELIBERATION N° 190/2018 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL - TECHNICIEN RÉSEAUX**

Monsieur le Président propose de :

- **créer** un emploi permanent de technicien territorial à temps complet ;
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64111 et suivants selon le cas, fonction 811 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**11. DELIBERATION N° 191/2018 : CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ(E) DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP) - PROGRAMME LIFE - IP SMART WASTE PACA - LIFE 16 IPE FR 005**

Monsieur le Président propose de :

- **créer** un emploi permanent de chargé(e) du plan local de prévention des déchets à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la CCVBA, au chapitre 012, articles 64111 et suivants, fonction 812 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**12. DELIBERATION N° 192/2018 : VALIDATION DE CINQ AVENANTS DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION À ÉNERGIE POSITIVE ET BAS CARBONE DU FUTUR SIÈGE COMMUNAUTAIRE À SAINT-RÉMY DE PROVENCE**

Monsieur le Président propose de :

- **décide de** conclure les avenants suivants :
  - Avenant en plus-value d'un montant de 3229.60€ HT soit une augmentation de 0.93% du montant du marché initial, concernant le lot n°4 intitulé « Structures Ossatures Bois Bardage», pour lequel le titulaire est l'entreprise SCOP TRIANGLE;
  - Avenant en plus-value d'un montant de 1200 € HT soit une augmentation de 0.76% du montant du marché initial, concernant le lot n°6 intitulé « Cloisons Doublage Faux Plafonds », pour lequel le titulaire est l'entreprise SOLELEC ;
  - Avenant en plus-value d'un montant de 3808.13 € soit une augmentation de 3.84% du montant du marché initial, concernant le lot n°7 intitulé « Menuiseries intérieures », pour lequel le titulaire est l'entreprise Alpilles Fermeture ;
  - Avenant en plus-value d'un montant de 2317.10€ HT soit une augmentation de 4.65% du montant du marché initial, concernant le lot n°9 intitulé « Peinture Nettoyage», pour lequel le titulaire est l'entreprise Sarl Provençale de Peinture ;
  - Avenant en plus-value d'un montant de 5245.77€ HT soit une augmentation de 3.39% du montant du marché initial, concernant le lot n°10 intitulé « Chauffage Ventilation Plomberie», pour lequel le titulaire, mandataire solidaire du groupement, est l'entreprise Sarl Cyril LAPEYRE.

L'ensemble de ces avenants représente une augmentation de 15 795.60 € HT soit 1.14 % du montant initial des travaux.

- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer les avenants aux marchés initiaux ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces avenants;
- **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits aux budgets concernés.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**13. DELIBERATION N° 193/2018 : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE MAS-BLANC DES ALPILLES ET LA CCVBA - REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE PAR LA RD 99, CRÉATION DE TROTTOIR ET D'UN RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Président propose de:

- **procéder** à une maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Mas- Blanc des Alpilles pour la requalification de la traversée du village par la RD 99;
- **conclure** une convention avec la Commune de Mas-Blanc des Alpilles confiant à la commune la maîtrise d'ouvrage relative à la requalification de la traversée du village par la RD 99 comprenant notamment la création d'un réseau d'eau pluviale;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et l'ensemble des pièces relatives à sa mise en œuvre ;
- **dire** que la CCVBA prendra en charge sur son budget principal les frais relatifs à cette opération.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**14. DELIBERATION N° 194/2018 : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE MAS BLANC DES ALPILLES ET LA CCVBA - AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION – RÉSEAUX EAU, ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL**

Monsieur le Président propose de :

- **procéder** à une maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Mas Blanc des Alpilles pour l'aménagement d'une nouvelle voie de circulation;

- **conclure** une convention avec Mas Blanc des Alpilles confiant à la commune la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement d'une nouvelle voie de circulation visant à desservir le lotissement Fauvette Pitchou, liaison chemin de l'ancienne gare et chemin du plan, comprenant notamment la création des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de pluvial;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et l'ensemble des pièces relatives à sa mise en œuvre ;
- **dire** que la CCVBA prendra en charge sur son budget principal les frais relatifs à cette opération.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**15. DELIBERATION N° 195/2018 : CONVENTION DE REVERSEMENT DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA CCVBA ET LA COMMUNE DE MAS-BLANC DES ALPILLES - PUP**

Monsieur le Président propose de :

- **approuver** les termes de la convention de reversement de participation financière entre la CCVBA et la Commune de Mas-Blanc des Alpilles concernant le projet urbain partenarial ci-dessus exposé ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**16. DELIBERATION N° 196/2018 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES. OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU PARKING DE SURFACE DE LA LIBÉRATION À SAINT-RÉMY DE PROVENCE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCVBA**

Monsieur le Président propose de :

- **d'approuver** la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Saint-Rémy de Provence et la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles pour la passation d'un marché de travaux pour l'opération d'aménagement du parking de surface entre l'espace de libération et le chemin Saint Joseph ;
- **de désigner** comme membres représentants de la CCVBA à la Commission MAPA du groupement :
  - \* **Titulaire** : Laurent GESLIN      **Suppléant** : Michel CAVIGNAUX
  - \* **Titulaire** : Benoit VENNIN      **Suppléant** : Marie Pierre CALLET
- **autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du dossier;

Le projet de convention de groupement de commandes est joint à la présente délibération

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**17. DELIBERATION N° 197/2018 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU TOURET – COMMUNES DE MAUSSANE LES ALPILLES ET LE PARADOU**

Monsieur le Président propose de :

- **valider** la proposition de la Commission MAPA du 05 novembre 2018 ;
- **attribuer** le marché public à procédure adaptée portant sur la réfection du chemin du Touret, communes de Maussane les Alpilles et le Paradou, à la société Eurovia, domiciliée 430 ALLEE DE LA CHARTREUSE MONTFAVET 84140 AVIGNON, pour un montant de 367 263.00 € HT ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget principal de la CCVBA - chapitre 23 - article 2315 – Fonction 822.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**18. DELIBERATION N° 198/2018 : PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE L'OFFICE DU TOURISME DE SAINT RÉMY DE PROVENCE**

Monsieur le Président propose de :

- **approuver** le procès-verbal de mise à disposition de l'office du Tourisme de la Commune de Saint Rémy de Provence à la CCVBA dans le cadre du transfert de la compétence « Tourisme » ainsi que ses annexes ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**19. DELIBERATION N° 199/2018 : PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION D'OUVRAGES GEMAPI**

Monsieur le Président propose de :

- approuver** le procès-verbal de mise à disposition ouvrages du barrage du Peiroou et de l'étang de Barreau par la Commune de Saint Rémy de Provence à la CCVBA dans le cadre de la prise de compétence «GEMAPI »;
- autoriser** Monsieur le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**20. DELIBERATION N° 200/2018 : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU SCHÉMA DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE**

Monsieur le Président propose de :

- **approuver** le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Saint Rémy de Provence;
- **approuver** le plan du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune du Saint Rémy de Provence ;
- **préciser** que la présente délibération sera notifiée à la Commune de Saint Rémy de Provence.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**21. QUESTIONS DIVERSES :**

Néant.

La séance est levée à 19h02.

Le Président

The image shows a blue circular logo for CCVBA (Commissariat Intercommunal de la Vallée de la Provence) with a central emblem and the text '13320' at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the logo.

Hervé CHERUBINI